

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04 juillet 2023

Nombre de membres afférents : 18
En exercice : 11 Qui ont pris part à la délibération : 15
Date de la Convocation : 29/06/2023
Date d'affichage : 29/06/2023

L'an deux mille vingt- trois et le quatre juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : GAUTHIER Laurent- Laure DUCHAMP- David MAGNET- Marylin MOUTET- Aurélie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Nathalie MARECHAL- Christophe GRANGER - Alexandra CHABANIS- Daniel PEYROL

Excusés : Jean- Michel GAMORE (pouvoir donné à Christophe GRANGER)- Céline POIRRIER (pourvoir à Aurélie SYLVESTRE) - Joël MALIGNIER (pouvoir à Laurent GAUTHIER) – Jean-Luc MONTAGNER (pourvoir à Nathalie MARECHAL) – Mylène DELORME- Jean GRANGER- - Véronique AUGIZEAU

Christophe GRANGER a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2023-054 : Création d'un poste d'adjoint technique pour les services techniques

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur Kylian VELAY, intégré au sein des services techniques depuis le 01/09/2021 en tant qu'apprenti jardinier paysagiste dans le cadre de sa formation, a obtenu son diplôme et qu'il donne entière satisfaction à la Commune.

Compte tenu des besoins exprimés par la commune et de la nécessité de consolider le renforcement des effectifs des services techniques, il est proposé la création d'un poste permanent d'agent polyvalent, espace vert au grade d'adjoint technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE,**

- **AUTORISE** la création d'un poste d'adjoint technique (échelle C1) à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2023. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice Brut 367 indice majoré 340 du grade de recrutement.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au recrutement.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le 11/07/2023

ID : 026-212600050-20230704-2023_091-DE

S'LO

Yves COURBIS,

Maire



Christophe GRANGER

Secrétaire de séance

